

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : martine_levesque@cssphares.gouv.qc.ca
<https://www.cadre21.org/membres/f503afb8639af1c2675a4567>

Date d'obtention : 2021-05-14 12:47:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une approche concertée où le rôle de chaque intervenant est bien défini. En tant que direction d'école, nous sommes au premier plan des interventions dans beaucoup de situation. Il est important de savoir intervenir adéquatement, efficacement et rapidement. La méthode d'intervention SEXTO nous guide à travers les interventions mais également nous informe sur les différents aspects à prendre en compte lors de ce type d'intervention dont l'aspect légal. Elle permet aux intervenants de l'école d'agir avec prudence et d'avoir une démarche claire, respectueuse des élèves qui sont concernés.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Bien que nous soyons tout de même sensibilisée à la manière d'intervenir, la trousse me permettra d'agir avec plus d'objectivité et de ne pas escamoter des étapes d'intervention qui peuvent être cruciales dans certaines situations. Elle permet de tenir compte de tous les aspects, de toutes les personnes qui peuvent être impactées par ces situations et surtout d'agir avec bienveillance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter que les images soient vues par le personnel de mon école et par les autres élèves le plus rapidement possible. Éviter de questionner le jeune en cas d'acte malveillant soupçonné. C'est souvent le premier réflexe que les intervenants ont, dans le but d'aller recueillir le plus de renseignements.